

## La psychogénéalogie, quel public pour les Archives ?

Véronique Tison

---

**Citer ce document / Cite this document :**

Tison Véronique. La psychogénéalogie, quel public pour les Archives ?. In: La Gazette des archives, n°227, 2012. Nouveaux usages, nouveaux usagers : quels contenus, quels services allons-nous offrir ? pp. 23-26;

[http://www.persee.fr/doc/gazar\\_0016-5522\\_2012\\_num\\_227\\_3\\_4954](http://www.persee.fr/doc/gazar_0016-5522_2012_num_227_3_4954)

---

Document généré le 15/03/2017

# La demande sociale : consultation de dossiers, des histoires de vie revisitées

---

*La psychogénéalogie, quel public pour les Archives ?*

Véronique TISON

*Généalogie : les nouvelles demandes du collectionneur, de l'enquêteur et de l'historien*

Charles HERVIS

## **La psychogénéalogie, quel public pour les Archives ?**

Véronique TISON

Je vous remercie de m'avoir invitée à vos XI<sup>e</sup> Rencontres annuelles et d'avoir choisi pour thème, cette année, les nouveaux usages et nouveaux usagers que vous rencontrez dans vos missions. Historienne de formation, journaliste, je suis ici en tant que généalogiste formée à la psychogénéalogie. J'insiste sur ce point car, contrairement aux grands noms de la psychogénéalogie ou des spécialistes du secret de famille (je pense à Anne Ancelin-Stützenberger, Serge Tisseron, Chantal Riolland, etc.), je ne suis ni psychiatre, ni psychologue, ni psychothérapeute, je ne suis pas issue de l'univers « psy » : je suis venue à la psychogénéalogie par la généalogie, par les archives, et je pense être pratiquement seule dans ce cas parmi les voix s'exprimant sur le sujet.

Pour commencer, je vous citerai une anecdote et un exemple.

L'anecdote, c'est qu'il y a deux semaines tout juste, j'ai été invitée à faire une conférence sur la psychogénéalogie aux Archives municipales de Rennes. Cinquante personnes m'ont écoutée attentivement, la salle était comble, personne n'est parti avant l'heure et beaucoup de questions m'ont été posées ensuite ; le jeune directeur, Romain Joulia, m'a dit n'avoir jamais eu autant de monde aux cycles de conférences qu'il organise. Cela témoigne de l'intérêt suscité aujourd'hui par la psychogénéalogie, y compris dans le public des Archives, et je me félicite que les archivistes départementaux en aient tenu compte dans le programme de cette réunion.

Un exemple maintenant illustrant concrètement le genre de demandes, aux Archives départementales, que peut entraîner l'enquête psychogénéalogique. Vous savez qu'un des concepts forts en psychogénéalogie est le mythe familial, sorte de légende ou d'histoire officielle transmise de génération en génération, servant à renforcer la cohésion de la famille et pouvant s'avérer en réalité tout à fait inexacte.

Une de mes clientes avait, dans sa famille, un secret douloureux qui, bien que source de honte, lui avait été transmis : son arrière-grand-père avait été condamné au bagne en 1888 pour un viol sordide. Le mythe familial voulait qu'il ait été victime d'une machination de sa seconde épouse pour se débarrasser de lui et refaire sa vie avec son amant. Ma cliente a ressenti le besoin de vérifier cette histoire et s'est donc rendue aux Archives départementales de Loire-Atlantique pour retrouver le dossier du procès aux assises, heureusement conservé. Comme elle s'en doutait, le souvenir qui lui avait été transmis était entaché de mensonge : les accusations portées contre l'arrière-grand-père étaient fondées, enquête à l'appui, et sa condamnation n'avait apparemment rien d'une erreur judiciaire. Ainsi cette femme a-t-elle pu faire un travail sur la transmission biaisée qui, selon elle, faussait les relations dans la famille.

Cette démarche individuelle d'aller aux Archives rechercher la vérité sur une histoire sordide ou douloureuse concernant un ancêtre est, me semble-t-il, caractéristique de l'approche psychogénéalogique, et n'était guère concevable il y a encore vingt ans.

Le postulat de la psychogénéalogie est que notre passé familial et la transmission qui nous en a été faite influencent nos choix de vie et nos comportements. Pour plaisanter, je peux vous donner un exemple imaginaire : vous êtes directeur d'un service d'archives et obsédé par la prévention des risques d'incendie. Enquêtant sur votre passé familial, vous découvrez que l'un de vos ancêtres a perdu, dans un incendie, des papiers essentiels pour faire valoir des droits (on peut ajouter un prénom ressemblant ou des dates synchrones...). Vous avez pu recevoir de

vosre arbre généalogique cette double injonction : il faut préserver à tout prix les documents précieux, et surtout faire attention au feu ! Dans ce cas, c'est plutôt une transmission heureuse car *a priori* vous avez la chance d'exercer un beau métier. Mais l'on sait aussi que des transmissions peuvent être négatives : par exemple, on vous élève, inconsciemment, dans l'idée qu'un mariage se termine toujours mal et, de ce fait, vous avez des difficultés à vous engager dans une relation durable. Dans ce cas, la psychogénéalogie sert à faire un travail sur soi pour se libérer de préjugés, à poser en quelque sorte les valises de l'héritage psychologique que l'on a reçu de notre famille.

En ce sens, l'enquête psychogénéalogique n'est pas un loisir contrairement à la généalogie : elle s'inscrit dans la mode actuelle du développement personnel. Pour les archivistes que vous êtes, la psychogénéalogie amène un nouveau public qui n'est pas le même que le public généalogiste.

Voici quelques caractéristiques de cette nouvelle clientèle. Un généalogiste fait le gros de ses recherches dans l'état civil, puis les registres paroissiaux, avec pour objectif de remonter le plus de générations possibles. En psychogénéalogie, l'enquête se limite en général à trois ou quatre générations, pas plus, car le travail porte sur la mémoire familiale : le génogramme, sorte d'arbre sur lequel on se base et qui intègre des éléments de ressenti, va rarement au-delà des arrière-grands-parents, généralement présents dans la mémoire familiale puisqu'ils furent les grands-parents de nos parents. Aussi les demandes portent-elles sur des archives plus récentes, avec parfois le problème des délais de communicabilité des documents qui se pose.

Le généalogiste se satisfait généralement de l'état civil. L'enquête psychogénéalogique, elle, va parfois nous orienter sur d'autres archives, judiciaires comme dans l'exemple cité plus haut, mais aussi policières ou hospitalières entre autres. C'est une demande plus ponctuelle – on recherche par exemple une affaire judiciaire précise – mais également plus floue, pas toujours bien définie.

Autre facteur de différenciation, l'enquête psychogénéalogique est un travail solitaire, individuel, de la part de quelqu'un qui, souvent, n'est pas généalogiste et encore moins historien. Deux conséquences : la personne n'est pas habituée à la recherche dans les Archives et, pour sortir de cette ignorance, n'aura pas le réflexe de rejoindre une association de généalogie.

Pour le président de salle, cela peut entraîner une demande floue – « qu'est-ce que vous avez comme archives sur un bagnard ? » –, et l'absence d'interlocuteur institutionnel comme le sont les associations généalogiques.

Faut-il pour autant dénigrer ce nouvel usager qui n'est pas habitué des salles de lecture des services d'archives ?

Cela me remet en mémoire la polémique qui a suivi, il y a un an, la publication d'un livre (*Ces gens-là*, Éditions Grasset) de l'écrivain Alexandre Jardin qui, à l'issue d'un travail très psychogénéalogique, a dénoncé le passé de son grand-père, Jean Jardin, bras droit de Laval pendant la Collaboration, et également l'attitude de sa famille, son père en tête, face à ce tabou. Pierre Assouline, biographe de Jean Jardin, s'est moqué de la démarche du petit-fils qui s'est présenté aux Archives nationales en demandant s'il y avait un dossier sur son grand-père. « Ce n'est pas sérieux, on voit bien qu'il n'est pas historien », a-t-il dit en substance, alors qu'Alexandre Jardin n'a jamais revendiqué une démarche d'historien. Il y a bien eu incompréhension entre deux perceptions différentes du travail aux Archives, recherche historique et scientifique d'un côté, recherche personnelle, pour ne pas dire intime, de l'autre.

Par extension, on peut poser la question de l'accueil qui doit être fait à ce nouveau public d'adeptes de la psychogénéalogie. Votre travail premier est-il la conservation des archives ou l'information du public ? C'est un débat qui a certainement agité votre profession à partir des années 1980 avec l'engouement des Français pour la généalogie. Pour autant, je ne crois pas que votre métier en sera bouleversé cette fois, la demande psychogénéalogique restant, me semble-t-il, confidentielle. Comme je l'ai dit, l'arbre que l'on établit en psychogénéalogie va rarement au-delà de trois ou quatre générations et l'enquête se fait surtout à partir de la mémoire orale, du ressenti, d'une réflexion personnelle sur les transmissions que l'on a pu recevoir. Aller aux Archives est une étape ultérieure et peut se limiter à une recherche sur un fait ponctuel, comme l'exemple que j'ai cité avec cette recherche d'un procès aux assises de Nantes au XIX<sup>e</sup> siècle.

En conclusion, je dirais que les recherches aux Archives relevant de psychogénéalogie ou de développement personnel restent un phénomène marginal mais non moins réel depuis une dizaine d'années, en parallèle à toute une littérature nous incitant à nous pencher sur nos racines et à explorer d'éventuels non-dits familiaux. Mais, qui sait ? C'est une demande qui peut donner le virus de la généalogie, comme je l'ai constaté chez plusieurs personnes. Et c'est tout à votre honneur de réfléchir à la question comme vous avez souhaité le faire lors de ces rencontres.

Véronique TISON  
Journaliste, généalogiste formée à la psychogénéalogie,  
chroniqueuse à *La Revue française de généalogie*  
contact@veronique-tison.com